



Réf. Farde e-Assemblées : 2708443

N° OJ : 64

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/04/2026

Objet : Tourisme.- Subside de fonctionnement.- Asbl Patrimoine et Culture.- Halles Saint-Géry : 18.362,64 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Patrimoine et Culture - Halles Saint-Géry;

Vu les crédits prévus à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2026;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer un subside de fonctionnement pour un montant de 18.362,64 EUR à l'attention de l'asbl Patrimoine et Culture - Halles Saint-Géry. -Article 56110/33202 du budget ordinaire 2026.

Annexes :